

**COMMUNE DE
GENNES**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation :

21/10/2025

28/10/2025

Date d'affichage :

05/11/2025

DELIBERATION

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent, n'ayant pu se tenir faute de quorum en début de séance. Le Conseil municipal s'est réuni de nouveau en séance ordinaire à l'Espace de la Combe d'Argent **le trois novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes**.

Membres présents : Carine PARRENIN, Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.

Membres excusés : Anne-Sophie PARRIAUX, procuration à Jean-Michel LHOMMÉE
Laurent ROPERS

Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,

Participait également : Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Carine PARRENIN

➤ **251107 : Zone artisanale - Cession de terrain à GBM**

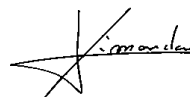
En complément de la précédente délibération n° 230907 du 14 septembre 2023, et l'exposé du maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la cession du terrain (parcelle AA155 pour une contenance de 6243 m2) à Grand Besançon Métropole, qui exerce désormais la compétence des aménagements de zones d'activité économique.

Le prix de cession sera fixé sur la base du prix de vente du terrain par GBM aux entreprises, diminué des coûts de travaux engagés par GBM pour l'aménagement du terrain.

Le montant prévisionnel de cession estimé par GBM est ainsi de 41 136 €, mais pourra être amélioré pour la commune en fonction notamment de l'ajustement du devis de construction du mur de bordure de la rue de Besançon.

Le maire et le 1^{er} adjoint sont chargés de toutes démarches en ce sens, et de signer la vente notariée avec la Présidente de GBM.

Le maire
Jean SIMONDON



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture